

Intervention de M. Anne Brasseur lors de la 23<sup>e</sup> séance en rapport avec le point sur 'Le fonctionnement des institutions démocratiques en Turquie'.

Strasbourg, le 22 juin 2016

Monsieur le Président,

Il faut être plus qu'inquiet au vu des récents développements en Turquie.

Pour qu'il n'y ait pas de malentendu et pas d'ambiguïté, je voudrais dire d'emblée que nous condamnons avec la plus grande fermeté toutes attaques terroristes perpétrées en Turquie et je tiens à réitérer mes plus sincères condoléances à l'égard des familles et des proches des victimes.

Le terrorisme doit être combattu, mais, et je le souligne, par des moyens de l'état de droit en respectant la Convention européenne des droits de l'homme. Je voudrais rappeler ce que le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe Thorbjorn Jagland a dit "not the terrorists can destroy our democracies, only we can do that"

Or les principes les plus élémentaires du Conseil de l'Europe sont bafoués par les autorités turques. Tous ces éléments sont décrits dans l'excellent rapport et je tiens à féliciter les auteurs. Je ne voudrais qu'en souligner quelques-uns.

1. il est inacceptable que le couvre-feu quasi permanent, sans base légale comme le souligne la Commission de Venise, prive les citoyens de ces régions de l'accès aux nécessités les plus élémentaires. Il est inacceptable de voir des milliers de citoyens être déportés de ces régions.
2. Il est inacceptable de voir une mainmise sur les media tout comme il est inacceptable d'interdire aux journalistes étrangers de faire leur travail en leur interdisant même l'accès au territoire turc. Il faut s'insurger contre l'arrestation de journalistes et de

défenseurs de la liberté de la presse qui ont osé soutenir un journal critique.

3. Il est inacceptable de voir la levée de l'immunité d'un nombre impressionnant de parlementaires, surtout de l'opposition, également de membres de notre assemblée pour avoir exprimé leurs opinions politiques.
4. Il est inacceptable de maintenir l'article 299 du code pénal relatif à l'offense à l'égard du Chef d'Etat et surtout son application à large échelle.
5. Il est inacceptable d'entendre dire le Président de la Turquie qu'il faudra analyser le sang des députés allemands d'origine turque et de dire que leur sang est corrompu.
6. Il est inacceptable de voir que des centaines de juges, de procureurs, de policiers ou de fonctionnaires sont déplacés ou démis de leur fonction.
7. Il est inacceptable d'entendre que les femmes devraient renoncer à la contraception.
8. Il est inacceptable de voir l'interdiction de la gay-pride au motif qu'une telle manifestation est anti constitutionnelle.

Monsieur le Président,

Je voudrais dire à nos collègues turcs ici, mais également au Parlement turc, qu'ils ont un pays merveilleux avec une culture extraordinaire et un essor considérable. Vous pouvez être fiers de votre pays, qui vient de devenir un grand payeur de notre organisation et nous nous en réjouissons. Nous devons également réitérer nos remerciements pour les énormes efforts que votre pays fait pour accueillir des millions de réfugiés.

Vous êtes un pays fort. Alors utilisez les moyens de l'Etat de droit pour combattre le terrorisme afin de vous permettre de continuer à être fiers de votre pays.